

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 71

présenté par

M. Taverne, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la quatrième phrase de l'alinéa 33, insérer la phrase suivante :

« La montée en compétence tout au long de la carrière et les reconversions internes des personnels civils et militaires vers des métiers techniques seront également un moyen de répondre tout à la fois à l'enjeu de fidélisation à long terme et aux défis technologiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ainsi que le souligne le rapport annexé, la politique RH de nos armées doit s'adapter et évoluer afin de répondre à plusieurs défis et enjeux. Parmi ceux-ci, la fidélisation et les défis technologiques

sont légitimement mis en exergue car ils représentent des priorités indéniables pour les années à venir.

En ce sens, la montée en compétence des personnels civils et militaires tout au long de leur carrière et la possibilité de se reconvertir au sein de nos armées dans de nouveaux métiers à certains stades de leur vie sont évidemment deux solutions à privilégier car elles permettent de répondre aux deux enjeux précédemment évoqués. En effet, la possibilité pour un militaire de carrière d'évoluer, à partir d'un certain âge, vers des métiers techniques, dans le domaine cyber par exemple, permet tout à la fois de le fidéliser à long terme, mais aussi de puiser au sein même de nos armées les talents et les compétences qui permettront de répondre aux défis technologiques qui nous font face.

S'il est évident que de tels mécanismes existent dans nos armées, l'objet de cet amendement est de mettre l'accent sur la nécessité de généraliser et d'étendre cette logique de continuité et d'évolution dans la carrière des personnels, afin que celle-ci se fasse le plus longtemps possible au sein de nos armées.